

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**

**DELIBERATION : 2022-053**

**Code matière : 7.5.2**

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**

**Département de l'Aveyron**

**Arrondissement de Millau**

**Canton de Saint-Affrique**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

de Présents : 14

de Votants :

Vote : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**Extrait du Registre  
Des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du Mardi 08 Novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le huit novembre à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, Maire.

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Simon PUECH, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procurations : Mme Claudine IACOVO à M. Frédéric ARTIS.

Secrétaire de séance : Mme Myriam ESPERANCE.

**OBJET : Solde subventions aux associations.**

M. le maire rappelle la délibération n° 2022-032 en date du 08 avril 2022 validant le versement de la part fixe des subventions aux associations de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal décide de verser un complément de subvention aux associations suivantes (portant à 1 810€ de montant de la subvention annuelle de la commune aux associations) :

- Syndicat des Chasseurs : 160 euros

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

Le Maire